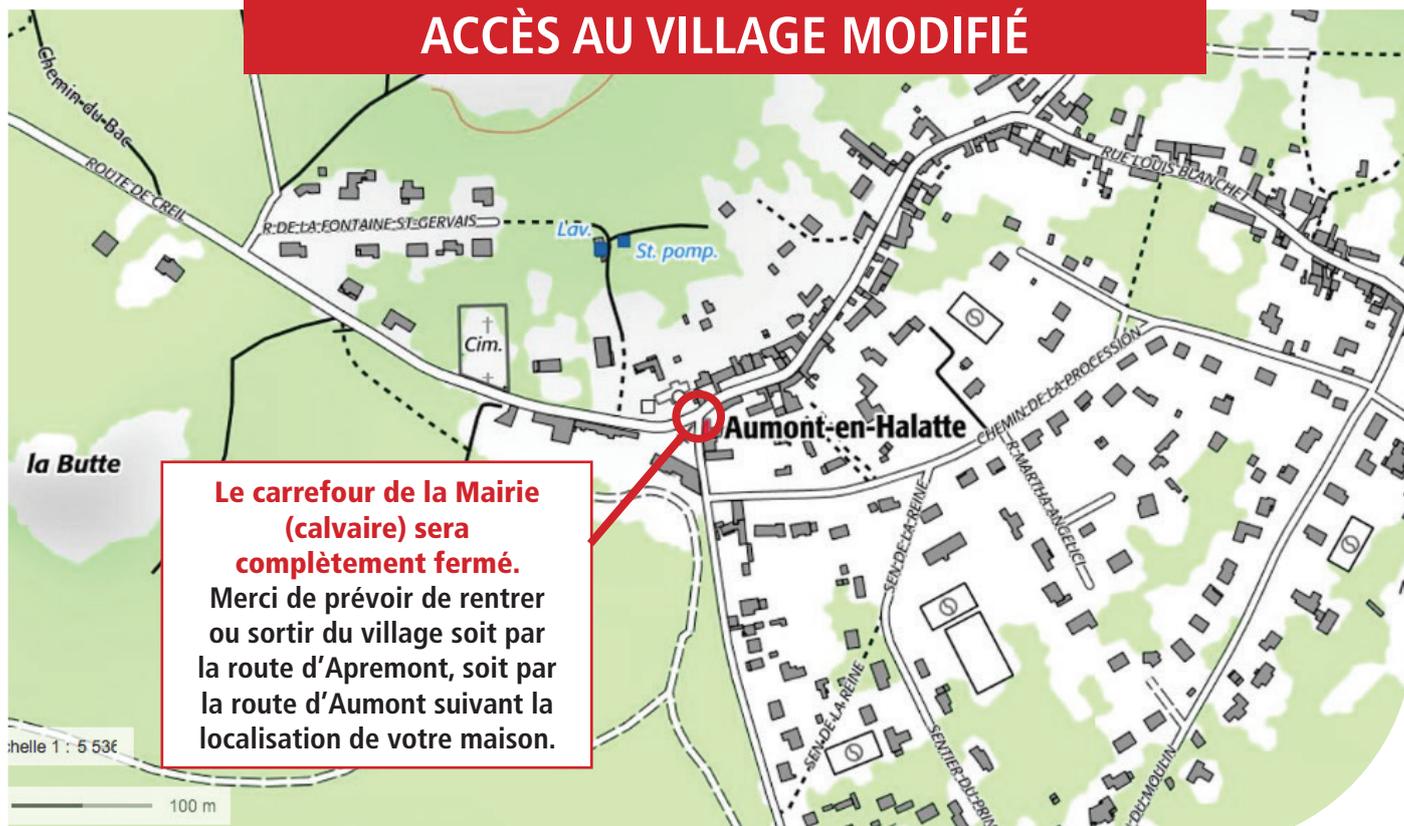




ATTENTION

du Mardi 22 à 7h30 au jeudi 24 juin à 7h30

ACCÈS AU VILLAGE MODIFIÉ



Un point sur les travaux de voiries...

Les équipes TPA viendront terminer les travaux de voirie du 21 juin au 2 juillet.

Contrairement à ce que nous envisagions, le bout du chemin de la Procession et le bout du chemin du moulin ne seront pas refaits intégralement, mais juste réfectionnés.

En effet suite au passage d'un géomètre, TPA nous indique que la réfection envisagée est impossible. Cela poserait des problèmes d'inondations, la route étant plus haute que le seuil des maisons. Des travaux beaucoup plus importants, tout comme ceux du chemin du Moulin, seront nécessaires. Ces rues seront complètement restructurées lors des travaux prévus en 2024/2025, compte tenu de notre budget.

Vous trouverez, page suivante, le planning prévisionnel fourni par TPA.

Nous vous remercions, par avance, DE BIEN VOULOIR RESPECTER les rues barrées et autres interdictions, pour que les travaux puissent être proprement réalisés.



APPEL AU CIVISME!

LES POUBELLES :

elles doivent être sorties la veille au soir à partir de 18 h. Si des détritiques sont tombés de vos poubelles merci de les ramasser.

LES TROTTOIRS :

Leur entretien vous incombe. Vous devez nettoyer et désherber vos trottoirs et élaguer les branches des arbustes qui dépassent sur la voie publique. Cet entretien a été négligé pendant les travaux d'assainissement, aujourd'hui nous pouvons y remédier.

DÉJECTIONS CANINES :

Merci de ne pas laisser ces « cadeaux » à vos voisins !

CIMETIÈRE :

Nous vous rappelons que les pots en plastique ne doivent pas être jetés avec les fleurs fanées, mais dans le compartiment prévu à cet effet.

COLLECTEUR DE VERRE :

Vos bouteilles doivent être déposées dans le conteneur et non dans des sacs ou cartons à côté du conteneur. Ce qui n'est pas mis dans le conteneur l'est souvent ensuite par Jacky... Ce n'est pas à lui de le faire. Merci.

Pour info, le collecteur n'est pas prévu pour les miroirs cassés, les cadres, etc.

Nous avons la chance de vivre dans un beau village, il est de notre devoir de le garder propre et agréable.

Mairie

1, rue Henri Dupriez
60300 Aumont-en-Halatte
Tél./Fax : 03 60 46 18 84
aumontenhalatte@sfr.fr
www.aumont-en-halatte.fr
f Aumont-en-halatte-Infos

Directrice de la publication :
Christel Jaunet

Heures d'ouverture au public :

- Lundi 18 h/19 h 30
- Mercredi 10 h/12 h
- Samedi 10 h/12 h
(les 1^{er} et 3^e samedis du mois)

PLANNING TRAVAUX TPA

→ **Lundi 21 juin 2021 pour la journée**
CARREFOUR MOULIN/PROCESSION. Route barrée Chemin de la Procession.

→ **Mardi 22 à 7h30 au jeudi 24 juin à 7h30**
CARREFOUR RUE BLANCHET/DUPRIEZ/APREMONT (Place de la Mairie)
Route Barrée au niveau du carrefour, barrierage de la zone.
Rabotage du carrefour de la mairie et mise en place d'une ligne de pavés.

ATTENTION, le carrefour de la Mairie sera complètement fermé. Merci de prévoir de rentrer dans le village soit par la route d'Apremont, soit par la route d'Aumont, suivant la localisation de votre maison.

→ **Jeudi 24 et 25 juin**
CHEMIN DU MOULIN ET FIN DU CHEMIN DE LA PROCESSION (entre le ch. du Moulin et la rue L. Blanchet). Travaux en route Barrée.
Travaux de préparation puis rebouchage nids de poule.

→ **Lundi 28 et mardi 29 juin**
CHEMINS DE LA PROCESSION ET CHEMIN DU MOULIN. Route barrée
Gravillonnage des chaussées.
ROUTE D'APREMONT (en arrivant dans la commune). Circulation alternée
ROUTE DE SENLIS (sortie chemin de la procession). Circulation alternée

→ **Mecredi 30 juin, jeudi 1^{er} et vendredi 2 juillet**
Solde des petites interventions sur la commune.

Secrétariat

La secrétaire titulaire a prolongé son contrat parental, et malheureusement pour nous, la secrétaire remplaçante s'est vu proposer un poste de titulaire dans une commune proche de son domicile et nous a donc quittés.

À ce jour, nous n'avons pas trouvé de remplaçante... Nos délais de réponses peuvent donc être plus longs et nous vous remercions de bien vouloir anticiper vos demandes.

Urbanisme

Nous constatons de plus en plus de travaux réalisés sans qu'une demande de déclaration préalable n'ait été déposée en Mairie. Cela nous oblige à faire des demandes de régularisation, et malheureusement les travaux engagés ne sont pas

toujours autorisés par notre règlement et sont soumis à l'avis de l'ABF! Ce qui se solde par une demande, au contrevenant, de démolition et de remise en état.

Notre village est en site inscrit de la vallée de la Nonette, ce qui implique que tous les travaux nécessitent une déclaration préalable et que l'Architecte des bâtiments de France doit donner son accord.

Vous avez, pour la plupart, choisi de vivre à Aumont, car le cadre de vie y est très agréable d'une part et parce que notre commune a su garder son caractère villageois, les règles d'urbanisme contribuent à sa sauvegarde.

Avant d'entamer des travaux, venez-vous renseigner à la Mairie, cela nous évitera à tous bien des désagréments.